

## **EPIC OFFICE DE TOURISME – APPROBATION DU BUDGET 2008**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'Office de Tourisme est géré sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

Aussi, conformément à l'article L 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de l'Office de Tourisme doit, après sa présentation au Comité de Direction pour délibération, être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il vous est donc demandé d'approuver le budget de l'année 2008 de l'EPIC de l'Office de Tourisme, adopté le 9 novembre 2007 par le Comité de Direction de l'Office.

### **A) Section de Fonctionnement :**

**Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 722.020 €**

#### **Les recettes se décomposent comme suit :**

* Ventes de produits et services pour.....	3.000 €
* Participation des propriétaires de meublés et hôtels extérieurs pour.....	3.520 €
* Remboursement affranchissement SEM de l'Accueil pour.....	500 €
* Reversement de la taxe de séjour pour.....	686.000 €
* Atténuation de charges (Remboursements congés maladie) pour.....	1.000 €
* Aides de l'Etat sur les contrats de travail aidés pour.....	28.000 €
<b>soit un total de</b>	<b>722.020 €</b>

#### **Les Dépenses se décomposent comme suit :**

##### **Chapitre 011**

**- Charges à caractère général .....221.382 €**  
**dont 42.800 € pour les frais de fonctionnement généraux** comprenant les fournitures de bureau, le petit matériel, l'eau et l'électricité, les achats de marchandises destinées à la revente, les contrats souscrits pour la maintenance informatique, celles des panneaux interactifs, du système d'alarme, de l'ascenseur et du standard téléphonique, les frais d'entretien du local et l'entretien du copieur, la location - entretien de la machine à affranchir, l'assurance du local et des panneaux interactifs, l'achat de livres et journaux professionnels et les frais de déplacements courants non liés aux actions de promotion incluant également les stages

**et 178.582 € pour les dépenses liées aux actions de promotion et de communication** soit les éditions, les insertions - presse, la participation aux salons, les tournées de démarchage, les accueils de tour-opérateurs et des journalistes, la photothèque, les frais de déplacement liés aux actions de promotion, les frais liés au développement d'Internet, l'affranchissement, le téléphone et les cotisations diverses : adhésions Maison de la France, Association Villes - Sanctuaires en France, Fédérations départementale, régionale, et nationale des Offices de Tourisme, Escapades, Club Français du Tourisme des Jeunes.

**Chapitre 012 (Frais de personnel)** pour lequel il est prévu un montant global de **425.100 €** comprenant :

- le remboursement du personnel de la Ville affecté au ménage
- le salaire de 4 personnes à temps plein et 4 à temps partiel pour l'administratif et l'accueil
- le salaire de 3 personnes à temps plein pour le Service Promotion ainsi qu'une stagiaire pour 6 mois
- le salaire d'un saisonnier de mi-juin à mi-octobre.

(NB : suite à un contrôle récent de l'administration fiscale, l'Office de Tourisme de Lourdes est désormais assujéti à la taxe sur les salaires pour un montant prévisionnel de 24.100 €).

Enfin, nous avons :

- le poste "**Charges Financières**" qui comprend les intérêts de l'emprunt contracté pour l'acquisition des quatre panneaux d'information interactifs pour un montant de **2.731 €**.

- le poste "**Dotations aux amortissements**" qui s'élève à **19.407 €**.

- le poste "**Dépenses imprévues**" qui s'élève à 53.400 € est une réserve qui sera affectée ultérieurement  
(après étude des besoins liés à l'organisation du Festival de Musique Sacrée 2008)

---

**Le total des Dépenses de Fonctionnement s'élève donc à 722.020 €.**

**B/ La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 644.732 €.**

**En recettes**, sont inscrits :

- la **recette prévue pour le Fonds de Compensation de la TVA** (sur les investissements réalisés en 2006) pour **15.525 €**. Ce montant est particulièrement important en 2008 en raison de l'acquisition en 2006 des quatre panneaux d'information interactifs.

Cela présente l'avantage de ne pas nécessiter d'apport financier à partir de la Section de Fonctionnement.

- **l'avance de la Ville pour 609.800 €** dans l'attente de la perception de la taxe de séjour.
- **les amortissements des immobilisations** reportés sous la forme de Dotations dans le Budget de fonctionnement pour **19.407 €**.

**En dépenses**, sont inscrits :

- le **remboursement de l'emprunt** contracté pour les panneaux d'information interactifs **pour un montant de 8.934 €**
- **l'avance de trésorerie consentie chaque année par la Ville de Lourdes** dans l'attente de la perception de la taxe de séjour **pour un montant de 609.800 €**

**Il est prévu également les investissements suivants :** 500 € pour l'achat de logiciels, 5.000 € pour le matériel informatique, 16.000 € pour le mobilier et 4.498 € pour des aménagements éventuels.

Il est prévu en effet de rénover la salle de réunion de l'Office de Tourisme afin d'être en mesure de mieux y accueillir les journalistes et les tour-opérateurs dans le cadre de 2008.

## PROJET DE DELIBERATION

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en date du 9 Novembre 2007, approuvant le Budget Primitif de l'EPIC pour l'année 2008,

Après avis de la Première Commission, les Membres du Conseil Municipal :

- approuvent le Budget Primitif 2008 de l'Office de Tourisme, dont la balance s'établit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Investissement	644.732,00 Euros	644.732,00 Euros
Section de Fonctionnement	722.020,00 Euros	722.020,00 Euros
	-----	-----
	1.366.752,00 Euros	1.366.752,00 Euros